

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 24 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 MARS 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mrs Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. le MAIRE
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2016 : VOTE

Sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal, le Budget Principal de la Ville ainsi que 10 budgets annexes qui sont : les cinq budgets annexes de la Régie des Eaux, le Budget des Fêtes, le Budget Parc de Stationnement, le Budget Z.A.E Broy du Haut, le Budget Lotissement du Mousse et le Budget Activités Assujetties à la TVA (regroupant plusieurs activités comme la location des salles aménagées, de locaux nus, exploitation forestière, vente électricité et prestations pour comptes de tiers).

Conformément à l'article L.2312-2 du C.G.C.T, il est proposé au Conseil Municipal de voter ces budgets par chapitre, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.

Ces budgets 2016, présentés dans les tableaux joints à la présente, reprennent par anticipation les résultats provisoires 2015 ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2015.

Ces budgets 2016 incluent les crédits nécessaires aux refacturations entre budgets ainsi que les crédits concernant la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Activités Assujetties à la TVA.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Grégory RENDE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M. Christophe BARDIN**

ADOpte le Budget Primitif 2016 du Budget Principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Grégory RENDE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M. Christophe BARDIN

ADOpte le Budget Primitif 2016 des Budgets Annexes de la Ville, arrêtés en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160324-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Mars 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».